

Le Prix panafricain de l'innovation dans le service public (PPISP 2018).

### **Informations générales**

#### **Contexte**

Le Sous-comité sur la fonction publique et l'administration du Comité technique spécialisé de l'UA sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation annonce la cinquième (5<sup>e</sup>) édition du Prix panafricain de l'innovation dans le service public (PPISP 2018). Le prix vise à promouvoir l'innovation dans le secteur public. Le programme reconnaît et récompense les fonctionnaires, le secteur privé et les partenaires du secteur à but non lucratif qui ont mis au point des solutions novatrices visant à améliorer la prestation des services, à lutter contre la corruption et à relever les défis liés à la gouvernance.

#### **Objectif**

Le Prix panafricain de l'innovation dans le service public (PPISP) vise à promouvoir et à encourager les pratiques innovantes pour les services du secteur public. Le prix reconnaît les initiatives réussies et efficaces de prestation de services grâce à l'application d'approches, de méthodologies et d'outils novateurs.

Le programme offre des possibilités de partage des connaissances, de formation, de partenariats et de reproduction possible d'initiatives réussies à travers le continent.

Le thème : « **Vaincre la corruption : Une voie durable pour la transformation de l'Afrique** »

Le thème de l'édition 2018 du PPISP s'inspire de la vision de l'Agenda 2063 d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique dirigée par ses propres citoyens, qui représente une force dynamique sur la scène internationale ainsi que du thème de l'année 2018 de l'UA mentionné ci-dessus. Le PPISP contribue spécifiquement à l'objectif de « l'Afrique de la bonne gouvernance », avec des institutions compétentes et innovantes régies par un leadership transformateur à tous les niveaux de gouvernement.

#### **Catégories**

##### **1. Prestation de services innovante;**

- **Améliorer la prestation de services aux citoyens/parties prenantes ou améliorer l'efficacité interne au sein du secteur public.**

##### **2. Partenariats novateurs (gouvernement, secteur privé et OSC);**

- **Partenariats créatifs débouchant sur de meilleurs résultats;**
- **Relation durable entre le gouvernement et d'autres partenaires ;**
- **Approches en matière de participation et de consultation;**

**3. Innovation dans les systèmes et les processus du gouvernement;**

- **Renforcer la responsabilisation, la transparence et l'éthique dans les services publics - avec la participation des citoyens;**

**4. La quatrième (4e) révolution industrielle;**

- **Utilisation démontrable des nouvelles technologies pour améliorer la prestation des services.**

**Critères de Sélection**

Les projets présentés doivent être axés sur les aspects ci-après :

**L'innovation :**

Refléter une idée ou un concept innovant qui a été pleinement mis en œuvre dans le secteur public en Afrique. -

**L'impact :**

Démontrer des améliorations tangibles dans la qualité des services fournis aux groupes cibles ainsi que des niveaux de satisfaction de la clientèle basés sur les services.

En outre, il existe un effet positif significatif, que ce soit dans l'organisation, dans le secteur public, dans le grand public, dans le pays ou dans l'ensemble de l'Afrique.

**La viabilité :**

Le projet doit être pleinement mis en œuvre et opérationnel et doit démontrer une capacité à être durable.

**L'éligibilité**

- Le projet doit provenir d'Afrique ou avoir été développé principalement en Afrique.
- Les projets doivent apporter des bénéfices directs aux citoyens dans leur propre pays, région ou à travers l'Afrique.
- Les prix sont ouverts aux personnes ou unités des services gouvernementaux, des organismes parapublics et des partenariats public-privé.
- Le projet doit exister depuis au moins un an.

**Avantages liés à la participation au Prix panafricain de l'innovation dans le secteur public**

Tous les finalistes seront invités à assister à la cérémonie de remise des prix, au cours de laquelle des prix seront remis à chacun des trois lauréats par catégorie. Les projets récompensés seront publiés sous forme d'études de cas dans un média continental.

Tous les gagnants des différentes catégories recevront un trophée. Les finalistes recevront chacun un certificat de reconnaissance de la réussite de leur projet.

### **Directives et règlements relatifs à la soumission**

- Un projet ne peut être enregistré que dans une seule catégorie.
- La soumission doit être empilée plutôt que reliée.
- Les soumissions doivent être faites en anglais ou en français.
- Le formulaire de soumission doit être entièrement rempli avec autant d'informations que possible.
- Les soumissions manuscrites ne sont pas recommandées. Dans le cas où il serait impossible de faire autrement, l'écriture doit être lisible.
- Les soumissions peuvent être envoyées par la poste, par télécopieur ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- Aucun matériel ou document d'appui n'est requis pendant la phase de demande. Les juges en auront besoin pendant la phase de vérification.
- Les échantillons (vidéos, publications, CD/DVD) ne seront pas retournés.
- Les prix ne sont pas transférables.
- Les juges et leurs associés ne participeront pas aux débats ou répondront à toute correspondance relative aux observations ou à leurs décisions.
- Les informations fournies dans ce formulaire de soumission et au cours du processus de vérification sont juridiquement contraignantes.
- L'UA ou le Secrétariat ne prendra en charge aucuns frais, notamment l'affichage et la participation à la cérémonie de remise des prix.

### **Non éligible pour les projets**

- Les anciens gagnants ne sont pas autorisés à présenter la même procuration.
- Les grands projets ayant un budget de plus de 20 millions de dollars n'ont pas le droit de soumettre une offre.
- Les soumissions incomplètes ne seront pas prises en considération.

### **Procédure d'attribution**

- Un groupe de juges désignés évaluera les soumissions.
- Les décisions des juges sont définitives et des correspondances ne seront pas initiées.

- Le cas échéant, les gestionnaires de projet seront contactés pour un processus de vérification par courrier électronique, au moyen d'une entrevue téléphonique, d'une entrevue personnelle et/ou de visites sur place.
- Les juges se réservent le droit de présenter une soumission dans la catégorie qu'ils jugent la plus appropriée.

### **Administration**

- La date limite pour les soumissions est fixée au: 7 août 2018
- Un reçu sera délivré pour chaque soumission déposée et un numéro de référence sera attribué à chaque soumission.

### **Coordonnées**

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire de soumission ci-joint (ou de télécharger le formulaire électronique) et de le renvoyer au Secrétariat (CTS8 de l'UA) par courriel, par la poste ou en le déposant à l'adresse ci-après :

Département des affaires politiques  
Commission de l'Union africaine

Addis-Abeba (Éthiopie)  
P.O. Box 3243  
Roosevelt Street  
Sites Web :  
[www.au.int](http://www.au.int)

## Formulaire de soumission

Pour usage officiel uniquement :

Numéro de référence : ..... Catégorie d'attribution : .....

### Section 1 :

1. Nom de l'organisation/du participant : \_\_\_\_\_
2. Type d'entité (p. ex. département ministériel) :  
\_\_\_\_\_
3. Intitulé du projet présenté : \_\_\_\_\_
4. Catégorie de prix pour laquelle le projet est enregistré (Cochez une case) :
  - **Prestation de services innovante;**
  - **Partenariats novateurs (gouvernement, secteur privé et OSC);**
  - **Innovation dans les systèmes et les processus du gouvernement;**
  - **La quatrième (4<sup>e</sup>) révolution industrielle;**
5. Pays (où le projet est basé) : \_\_\_\_\_
6. Niveau (p. ex. national / fédéral / État / région / province / district / municipalité) :  
\_\_\_\_\_
7. Ce projet a-t-il été présenté au PPISP auparavant ? Oui Non, Si oui, en quelle année ?  
\_\_\_\_\_
8. Ce projet a-t-il été présenté dans le cadre d'un autre programme de prix ? Oui  Non  ,  
Si oui, veuillez préciser le nom du programme et la date :  
\_\_\_\_\_
9. Le projet a-t-il reçu un financement/parrainage et quelle est la valeur du soutien ? Oui   
Non  Si oui, précisez les montants et les investisseurs :  
\_\_\_\_\_
10. Comment avez-vous entendu parler des prix du programme PPISP ?
  - Collègues/Supérieurs hiérarchiques
  - Radio / TV
  - Journal / Magazine
  - Courrier électronique / Internet
  - Département officiel / Correspondance

Autres (préciser) \_\_\_\_\_

## Section 2 :

1. Nom de(s) l'initiateur(s) du projet :  
\_\_\_\_\_

2. Personne-ressource : \_\_\_\_\_ 3. Département :  
\_\_\_\_\_

4. Adresse postale : \_\_\_\_\_ 5. Adresse physique :  
\_\_\_\_\_

6. Adresse de courriel : \_\_\_\_\_ 7. Téléphone :  
\_\_\_\_\_

8. Fax : \_\_\_\_\_ 9. Portable : \_\_\_\_\_

## SECTION 3 :

VEUILLEZ UTILISER DES FICHES SÉPARÉES

1. Aperçu du projet :

- a. Quelle est la raison pour laquelle le projet a été initié (100 mots au maximum)
- b. Depuis combien de temps le projet est-il opérationnel ? (100 mots au maximum)
- c. Quels sont les objectifs du projet ? (100 mots au maximum)
- d. Quels sont les problèmes liés à la prestation des services qui ont été résolus par le projet ? (100 mots au maximum)

2. Innovation :

- a. Quelle est l'innovation ou qu'est-ce qui est innovant dans le projet ? (100 mots au maximum)
- b. S'agit-il d'une idée originale ou d'une adaptation ? Expliquer (200 mots au maximum)

3. Impact :

- a. Quels sont les points marquants/succès du projet relativement à la prestation de services ? (500 mots au maximum)
- b. Fournir des preuves de l'amélioration de la qualité des services fournis dans le cadre de ce projet. Quantifier, si nécessaire, par exemple, un nombre plus élevé de bénéficiaires (500 mots au maximum)

4. Viabilité :
  - a. Comment le projet est-il viable ou reproduit ? (200 mots au maximum)
  - b. Comment assurez-vous la durabilité du projet ? (300 mots au maximum)
5. Reproduction :
  - a. Décrivez la manière dont votre initiative pourrait être ou est reproduite ou adaptée ailleurs ?  
(300 mots au maximum)
6. Défis et leçons utiles :
  - a. Quels sont les défis auxquels le projet a été confronté au cours de sa phase de mise en œuvre et comment ont-ils été relevés ? (300 mots au maximum)
  - b. Quelles sont les leçons importantes qui peuvent être partagées avec les autres ?  
(300 mots au maximum)
7. Veuillez fournir un résumé du projet (puisque vous aimeriez apparaître dans une publication de soumissions et de citations dans le cadre de la cérémonie de remise des prix) :
  - a. Aperçu du projet (100 mots au maximum)
  - b. Quelle en est l'innovation (150 mots au maximum) ?
8. Certification du projet :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom et titre), confirme que l'information fournie dans le présent document est exacte et approuvée par \_\_\_\_\_  
(Nom complet et titre).

9. Signatures des candidats :

Je m'engage à me conformer au Règlement du Prix panafricain de l'innovation dans le secteur public.

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

DATE LIMITE : 7 août 2018

Les services ministériels et les entités publiques sont invités à s'inscrire dès à présent au Prix panafricain de l'innovation dans le service public (PPISP 2018).

## **LE SECTEUR PUBLIC INNOVE POUR VAINCRE LA CORRUPTION : UNE VOIE DURABLE POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE**

Afin d'appuyer la réalisation des aspirations africaines pour 2063, le Prix de l'innovation dans le service public africain reconnaîtra les innovations dans les trois catégories ci-après :

- 1. Prestation de services innovante;**
  - **Améliorer la prestation de services aux citoyens/parties prenantes OU**
  - **Améliorer l'efficacité interne au sein du secteur public.**
- 2. Partenariats novateurs (gouvernement, secteur privé et OSC);**
  - **Partenariats créatifs débouchant sur de meilleurs résultats;**
  - **Relations durables entre le gouvernement et les autres partenaires sociaux ;**
  - **Approches en matière de participation et de consultation;**
- 3. Innovation dans les systèmes et les processus du gouvernement;**
  - **Renforcer la responsabilisation, la transparence et l'éthique dans les services publics - avec la participation des citoyens;**
- 4. La quatrième (4e) révolution industrielle;**
  - **Utilisation démontrable des nouvelles technologies pour améliorer la prestation des services**

**Date limite : 7 août 2018**

Pour de plus amples informations, bien vouloir contacter :

M. Issaka Garba Abdou, Chef du Secrétariat du CTS8 de l'UA et M. Kevin T. Tchatcho aux adresses ci-après:

Téléphone : +251919320863;

Adresse de courriel : [kevint@africa-union.org](mailto:kevint@africa-union.org); [garbaabdoui@africa-union.org](mailto:garbaabdoui@africa-union.org); [likesefah1@gmail.com](mailto:likesefah1@gmail.com); [nyepetsim@africa-union.org](mailto:nyepetsim@africa-union.org)

Ou téléchargez le formulaire de soumission sur le site web : [www.au.int](http://www.au.int)

Les formulaires de participation sont également disponibles en français.